

DEC151805DR07

Décision portant délégation de signature à M. Gianpietro Cagnoli, directeur de l'unité USR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité USR3264, intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés, dont le directeur est Gianpietro Cagnoli ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gianpietro Cagnoli, directeur de l'unité USR3264, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gianpietro Cagnoli, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Gibelin, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132745DR07 du 1^{er} septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} septembre 2015, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 30 juillet 2015

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC151598dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Isabelle COUILLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7355 intitulée « Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires» - INEM,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7355 intitulée «Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires» - INEM, dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle COUILLIN, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COUILLIN, délégation est donnée à M. Stéphane MORTAUD, Maître de Conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COUILLIN et de M. Stéphane MORTAUD, délégation est donnée à M. Sylvain BRIAULT, Praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 juillet 2015

La directrice d'unité
Valérie QUESNIAUX

DEC151597dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, Directrice de l'unité UMR7355 intitulée « Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - INEM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7355, intitulée « Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - INEM, dont le directeur est Mme Valérie QUESNIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie QUESNIAUX, directrice de l'unité UMR7355, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie QUESNIAUX, délégation de signature est donnée Mme Isabelle COUILLIN, Directrice de recherche, à M. Stéphane MORTAUD, Maître de Conférence et à M. Sylvain BRIAULT, Praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC150488dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 juillet 2015

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC151435dr08

Décision portant délégation de signature à M. Denis MARTOUZET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés» - CITERES

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7324 intitulée «Cités, Territoires, Environnement et Sociétés» - CITERES dont le directeur est M. Patrice MELE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis MARTOUZET, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET, délégation est donnée à M. Xavier RODIER, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET et de M. Xavier RODIER, délégation est donnée à Mme Nora SEMMOUD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET, de M. Xavier RODIER et de Mme Nora SEMMOUD, délégation est donnée à M. Alain THALINEAU, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET, de M. Xavier RODIER, de Mme Nora SEMMOUD et de M. Alain THALINEAU, délégation est donnée à Mme Viviane SOURAMASING, Assistante-ingénieur, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 500 € HT.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} juin 2015.

Fait à Tours, le 08 juillet 2015

Le directeur d'unité
Patrice MELE

DEC151821dr08

Décision portant délégation de signature à M. François JEROME, directeur de l'unité FR3707 intitulée « INCREASE » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FR3707, intitulée « INCREASE », dont le directeur est M. François JEROME ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François JEROME, directeur de l'unité FR3707, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30

décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François JEROME, délégation de signature est donnée à Mme Karine DE OLIVEIRA VIGIER, Maître de Conférences à l'IC2MP (UMR7285), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC151150DR08 du 05 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 août 2015

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC151604dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrice MELE, directeur de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société » - CITERES par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES, dont le directeur est M. Patrice MELE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice MELE, directeur de l'unité UMR7324, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice MELE, délégation de signature est donnée à M. Denis MARTOUZET, Professeur des Universités, à M. Xavier RODIER, Ingénieur de recherche, à Mme Nora SEMMOUD, Professeur des Universités, et à M. Alain THALINEAU, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice à Mme Viviane SOURAMASING, Assistante-ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 500 €uros HT.

Article 4

La présente décision annule et remplace la décision n°DEC151434dr08 du 17 juin 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} juin 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Fait à Orléans, le 09 juillet 2015

Le Délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC151606dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438 intitulée « Action concertée en rayonnement thermique » - ACCORT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3438 intitulée « Action concertée en rayonnement thermique » dont le directeur est M. Denis LEMONNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis LEMONNIER, délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAVALLADE, Technicienne de classe supérieure et gestionnaire à l'UPR3346 – P'.

Article 3

La décision n°DEC150531dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 juillet 2015

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR